

de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera. Papeete, le 25 juin 1880.

Signé : I. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : GABRIÉ.

N° 527. — DÉCISION portant nomination des membres des commissions chargées de la direction des réjouissances publiques en septembre 1880.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS :

Les sous-commissions chargées de l'organisation et de la direction des réjouissances publiques pour les fêtes de septembre seront composées comme suit :

*Banquet au Roi et aux Chefs.*

MM. Pizon, *président.*

Prioux.

Lagarde.

Jeaugeon.

Gardey.

Maheanuu.

Laharrague (Pierre.)

*Jeux divers et jeux d'artificé.*

MM. Houeix de la Brousse, *président.*

Pizon.

Leray.

de Lestrac.

Cardella.

Langomazino fils.

Frogier.

Van der Veene.

Poroi.

Pocard-Kerviler.

*Himene.*

MM. Bonet, *président.*

Jeaugeon.

Poroi.

Vincent, *docteur.*

Leray.

Lanteires.

*Régates.*

MM. Jules, *président.*

de Gironde.

Pinaudier.

de Peyronny.

Martin.

Raoux.

Langomazino fils.

Magee.

Darsie.

Tati Salmon.

*Courses.*

MM. Manson, *président.*

Petitjean.

Afaiataa.

Delpont.

Pocard-Kerviler.

Narii Salmon.

*Théâtre.*

MM. Langomazino père, *président.*

Leray.

Delpont.

Goupil.

Frogier.

Van der Veene.

Crayssac.

Lagarde.

Papeete, le 26 juin 1880.

Signé : I. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : GABRIÉ.